» Item, l'oratoire qui joint à la chapelle parfaire; c'est assavoir : le couronnement qui est au pignon avec grant quantité d'anges, et l'Annunciation qui est à l'autre costé.

» Et en VII archez, qui y sont VII ymages; c'est assavoir : en chascun archet un ymage et les visages qui sont commenciez, parfaire tant de taille comme de couleurs, et les draps, drapez, nuer et parfere, et une pièce de merrein qui est au-dessouz des archez, armoirier de bonne armoierie ou de chose qui le vaille.

» Et toutes ces choses dessus divisées seront fetes *de fines couleurs à l'huile*, et les champs de fin or enlevé, et les vestements de Notre-Dame de fin azur, et bien et loialement toutes ces choses vernissées, et assoufies entièrement sans aucune deffaute.

» Et fera, ledit Jehan Coste, toutes les œuvres dessus dictes, et trouvera toutes les choses nécessaires à ce, excepté busche à ardoir et liz pour hosteler, ly et ses gens, en la manière que l'on ly a trouvé au temps passé. Et, pour ce faire, doit avoir 600 moutons, desquilz il aura les 200 à présent sur le terme de Pasques, et 200 à la Saint-Michel prochainement venant, et les autres 200 au terme de Pasques après en suivant.

» Accordé et commandé par Monsieur le duc de Normandie, au Val de Reuil, le XXVe jour de mars MCCCLV.

» MAREUIL. »

On voit par ce texte qu'il s'agissait non-seulement de peintures murales, mais surtout de statues peintes, et plusieurs savants ont cru reconnaître, de nos jours, le triptyque dont il est fait mention dans le marché de Girart d'Orléans, dans un groupe de pierre du milieu du XIVe siècle, peint à l'huile et « représentant la Trinité sous les traits du Père éternel tenant sur ses genoux le Fils crucifié, au-dessus duquel plane la colombe représentant le Saint-Esprit, » groupe conservé dans l'église de Vaudreuil.

Il est présumable que ces travaux furent terminés vers 1358. On n'a point sur Jehan Coste de pièces postérieures à 1355, et il était mort avant 1391, car on ne le trouve pas dans les statuts de cette année. Quant à Girart d'Orléans, en 1379 il était mort, et devait avoir été riche, car M. Monteil, dans un inventaire de l'église du Saint-Sépulcre, à Paris, a trouvé au fol. 33 ro (1379) : « Item, en la dessus dicte chapelle a une fondation fondée d'une châtellenie que fonda feu Girart d'Orliens, paintre du roi, chargée en IIII messes la sepmaine. »

M. de Montaiglon, dans les *Archives de l'art français*, a émis l'idée que le portrait du roi Jean, conservé au musée des souverains, et qui présente la trace traînée des poils d'un pinceau épais, pourrait bien être une œuvre de Jehan Coste.

COSTE (Olivier DE), dit frère **Hilarion**, biographe, né à Paris en 1595, mort en 1661. Il entra dans l'ordre des minimes. Très-instruit et très-laborieux, il composa un grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve des choses curieuses, mais qui sont écrites en un style diffus, sans méthode et sans aucune espèce d'esprit critique. Parmi ses compilations, nous citerons : *Histoire catholique où sont décrits les vies, faits et actions héroïques, et signalés des hommes et des dames illustres qui, par leur piété ou sainteté de vie, se sont rendus recommandables au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* (1625, in-fol.); les *Eloges et les vies des reines, des princesses et des dames illustres* (1630, 2 vol. in-4o); les *Vrais portraits des rois de France* (1636, in-fol.); le *Parfait ecclésiastique, etc.*, le plus curieux de ses ouvrages.

COSTE (Pierre), écrivain critique et traducteur français de Locke, né à Uzès (Gard) en 1668, mort à Paris le 24 janvier 1747. Il était d'une famille de protestants, et fut obligé, à ce titre, de s'expatrier lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Il se réfugia en Angleterre, où il fut recherché par les hommes les plus distingués de ce pays dans la politique et dans les lettres, notamment par lord Shaftesbury et les hommes d'Etat de son entourage. Il avait eu de bonne heure l'occasion de connaître Locke et, par son entremise, Mme Masham, fille de Hobbes. On doit à ses relations avec le fondateur de la doctrine sensualiste ses traductions : de l'*Essai sur l'entendement humain* (Amsterdam, 1700, 1 vol. in-4o, et dont la meilleure édition est celle qui fut publiée, en 1729, à Amsterdam); Coste est d'ailleurs le seul traducteur de Locke; des *Pensées sur l'éducation des enfants* (Amsterdam, 1698, 1 vol. in-12); du *Christianisme raisonnable*, dont Coste publia la première partie en 1696 et la seconde en 1703, avec le titre : *Que la religion chrétienne est très-raisonnable*, ce qui était dénaturer, dans l'intérêt du livre auprès du public français, la pensée intime qui avait présidé à l'œuvre de Locke; des *Discours sur l'amour divin*, par Mme Masham (Amsterdam, 1700, 1 vol. in-12). Les relations de Coste, en Angleterre, l'engagèrent encore à traduire : *Francisci Redi de animalculis vivis quæ in corporibus animalium vivorum reperiuntur observationes ex Etruscis latine fecit P. Coste* (Amsterdam, 1708, 1 vol. in-12, 26 pl.); *Essai sur l'usage de la raillerie*, par lord Shaftesbury (Amsterdam, 1710, 1 vol. in-12); *Traité d'optique*, par Newton (Amsterdam, 1720, 2 vol. in-12). On lui doit encore la traduction en français de : *Hiéron* ou de la *Condition des rois*, par Xénophon (Amsterdam, 1711, 1 vol. in-8); des *Captifs*, comédie de Plaute, texte en regard, avec beaucoup de notes; des remarques sur la traduction des *Œuvres d'Horace*, du P. Tarteron (Amsterdam, 1710, 2 vol. in-12); une édition également annotée des *Essais de Montaigne* (Londres, 1724, 3 vol. in-4o), et une autre des *Fables* de La Fontaine (Paris, 1743, in-12), ainsi que des *Commentaires* sur Théophraste et La Bruyère. Quoique estimées, les éditions de Coste ne sont pas définitives et sont aujourd'hui remplacées. Ses traductions, quoique incorrectes et dépourvues de précision, sont restées. S'il avait traduit quelque roman obscène ou quelque ouvrage de littérature légère, il aurait trouvé des concurrents; mais les ouvrages sérieux, écrits dans une langue étrangère, trouvent à peine en France l'écoulement d'une traduction, fût-elle excellente, et celles de Coste n'étaient pas excellentes.

Comme écrivain, on lui doit : *Défense de La Bruyère contre Bonaventure d'Argonne* (1702); une *Vie du grand Condé* (1693, 1 vol. in-4o et 2 vol. in-12). On estime assez la *Défense de La Bruyère*, qu'on a jointe à plusieurs éditions des *Caractères;* elle est cependant mal écrite. La *Vie du grand Condé* a moins de valeur. Coste était un compilateur habile, mais n'avait ni le style ni l'étendue d'esprit nécessaires pour écrire une histoire ou une biographie de grand homme. Coste a encore inséré dans des recueils périodiques un grand nombre d'articles dont on peut trouver la liste dans la première édition des *Lettres de Bayle.*

A consulter sur lui : Bayle, *Œuvres diverses;* le P. Lelong, *Bibliothèque de la France;* Gouget, *Bibliothèque française;* Quérard, *France littéraire;* enfin, une excellente notice en tête de l'édition de 1748 de l'*Histoire du prince de Condé.*

COSTE, écrivain français, né à Toulouse, mort en 1759. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Dissertation sur l'antiquité de Chaillot* (1736), et *Projet d'une histoire de la ville de Paris sur un nouveau plan* (1739, in-12), piquante satire contre les érudits minutieux.

COSTE, pasteur du Désert en 1752. Il appela aux armes les montagnards des Cévennes, pour repousser les dragons qui venaient, sous la conduite de trois curés, enlever les enfants à leurs parents. Plus prudents, et craignant de grands malheurs, les autres pasteurs du Languedoc apaisèrent les esprits exaltés; mais ils n'osèrent pas déposer leur courageux collègue. Coste en avait fait assez pour être condamné à mort, dans ce temps de persécutions religieuses; on l'engagea seulement à s'expatrier, et il se retira en Angleterre.

COSTE (Jean-François), médecin français, né à Ville (Ain) en 1741, mort en 1819. Il étudia la médecine à Paris, sous Astruc et Antoine Petit, se fit recevoir docteur à Valence (1763), et eut l'occasion, pendant une épidémie qui ravageait le pays de Gex, de faire la connaissance de Voltaire. Ce grand homme le recommanda à M. de Choiseul, qui le nomma, en 1769, médecin de l'hôpital militaire de Versoy. En 1772, Coste passa, avec le même titre, à Nancy. Huit ans plus tard, il partit pour l'Amérique, en qualité de premier médecin de l'armée française, envoyée pour prendre part à la guerre de l'Indépendance. Le dévouement et l'activité qu'il déploya dans ce poste lui valurent l'amitié de Franklin et des témoignages de haute estime de la part de Washington. De retour en France en 1783, Coste reçut une pension de 3,000 francs, puis devint successivement médecin de l'hôpital de Calais, premier médecin consultant des camps, inspecteur des hôpitaux de l'Ouest, premier médecin des armées et membre du conseil de santé. De 1790 à 1792, il remplit l'importante et périlleuse fonction de maire de Versailles. Nommé médecin en chef des Invalides en 1796, il fut, de 1803 à 1807, médecin en chef de l'armée des côtes et de la grande armée. A partir de cette époque, il prit un repos nécessité par l'affaiblissement de sa santé et par son âge. Outre des brochures, des mémoires, des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, une traduction des œuvres du docteur Mead, etc., on a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Du genre de philosophie propre à l'étude et à la pratique de la médecine* (1774, in-8o); *Essai botanique, chimique et pharmaceutique sur les plantes indigènes substituées avec succès à des végétaux exotiques* (Nancy, 1776); *Du service des hôpitaux militaires ramené aux vrais principes* (Paris, 1790), un des meilleurs écrits de l'auteur; *Vues générales sur les cours d'instruction dans les hôpitaux militaires* (Paris, 1796); *Notes sur les officiers de santé de la grande armée morts en Allemagne depuis le* 1er *vendémiaire an XIV jusqu'au* 1er *février* 1806 (Augsbourg, 1806), etc.

COSTE (Urbain), médecin français, petit-fils du précédent, né à Amiens en 1793, mort à Paris en 1828. Il devint, grâce à son aïeul, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, fit, en 1823, la campagne d'Espagne, et, peu de temps avant sa mort, fut nommé médecin des Invalides. Coste n'a pas laissé d'ouvrages importants, mais il a été un habile critique. Il suffit, pour s'en assurer, de lire les nombreux articles qu'il a insérés dans la *Bibliothèque médicale*, dans le *Journal universel des sciences médicales*, et même dans le *Journal des Débats.* Tous sont remarquables par leur style vigoureux et élégant, par leur teinte philosophique. On y reconnaît un esprit élevé, mais souvent acerbe dans ses critiques, quelquefois même intolérant, surtout lorsqu'il s'agissait de matières où se trouvaient compromises la spiritualité de l'âme et la religion, qu'il fit profession de défendre toute sa vie. Coste fut un des grands admirateurs de Broussais; il embrassa son système de l'*irritation*, et s'en fit le défenseur opiniâtre. Toutefois, il en abandonna le principe le plus général, qui blessait ses convictions religieuses, celui par lequel *on doit reconnaître l'identité des propriétés, des forces de la matière vivante, avec cette matière elle-même*, et *par lequel on ne doit introduire dans la physiologie que des mots qui représentent des idées positives.* Ce principe, il ne voulut jamais l'admettre lorsqu'il s'agit du phénomène de l'entendement, quoiqu'il l'admît pour les phénomènes organiques ordinaires. Coste préparait une *Philosophie médicale* et une traduction d'Hippocrate, lorsqu'il mourut à peine âgé de trente-cinq ans. Outre ses nombreux articles, on a de lui : *Observations sur la campagne d'Espagne en* 1823, *pour servir à l'histoire de la médecine militaire* (Paris, 1825, in-8o).

COSTE (Claude-Louis), littérateur français, né à Besançon en 1762, mort dans cette ville en 1834. Il exerça d'abord la profession d'avocat, qu'il abandonna pour se livrer à la culture des lettres, et il obtint, en 1786, le prix d'éloquence à l'Académie de Besançon. En 1792, Coste fut nommé procureur de la commune dans sa ville natale. Il devint plus tard bibliothécaire de l'Ecole centrale, s'attacha à former un cabinet d'antiquités, et s'occupa beaucoup de recherches historiques, ce qui le mit en rapport avec beaucoup de savants, notamment avec Millin. On a de lui, outre des mémoires sur l'ancienne navigation des rivières du Doubs, de la Saône, du Rhône, etc., une *Lettre sur l'origine des diptyques consulaires* (1802), et un *Essai sur les progrès et le génie de la langue française* (Venise, 1808, in-8o).

COSTE (Xavier-Pascal), architecte français, né à Marseille en 1789. Il reçut les leçons de Pinchaud, suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts à Paris, puis entra comme architecte au service du vice-roi d'Egypte. Pendant son séjour dans ce pays (1818-1827), M. Coste exécuta un grand nombre de travaux importants. Il y établit des moulins à poudre, une fabrique de salpêtre, près de Memphis, éleva les tours de la ligne télégraphique du Caire à Alexandrie, reconstruisit la forteresse d'Aboukir, fit creuser le canal de navigation appelé El-Mahmoudyeh, qui va d'Alexandrie au Nil, celui de Bonyeh, dans la province de Mansoure, etc., ainsi qu'un grand nombre de canaux d'irrigation, de ponts, etc. De retour en France, M. Coste donna les plans de deux églises, qui ont été construites à Marseille; puis fit partie, comme savant, de l'ambassade de France en Perse, en 1840 et 1841. M. Coste a publié, sous le titre d'*Architecture arabe ou monuments du Caire dessinés et mesurés pendant les années* 1820, 1821 et 1822 (Paris, 1827, in-fol.), un magnifique ouvrage, contenant 66 planches, avec un texte explicatif de chaque monument et un précis sur l'histoire des califes d'Egypte. On lui doit en outre une grande *Carte de la basse Egypte*, en 4 feuilles, dont il a donné une réduction en 1830. M. Coste a exposé, aux Salons de 1832 et 1835, des dessins coloriés représentant des monuments arabes; enfin il a eu une part de collaboration dans le *Voyage en Perse* de M. Flandin (1843-1853, 2 vol. in-8o et 6 vol. in-fol., avec planches).

COSTE (Jacques), journaliste français, né en 1798, mort à Paris en septembre 1859. Il a joué un rôle important dans la révolution de 1830. Acquéreur, dès 1823, des *Tablettes universelles*, sortes d'annales qui végétaient, il entreprit de leur communiquer la vie en leur donnant un caractère de polémique active et quotidienne, et d'y grouper les forces vives de la presse, les jeunes écrivains de cette époque, alors disséminés un peu partout. Ce recueil devint aussitôt le point de ralliement des trois groupes, ou, pour parler le langage de M. de Rémusat, des trois *pelotons* qui formaient le corps de la jeune milice doctrinaire. Il eut en M. Thiers un chroniqueur attentif, pénétrant et moqueur, qui décocha, à l'adresse du pouvoir, dans un bulletin politique signé ***, des épigrammes qui ne tardèrent pas à incommoder en haut lieu. Le ministère résolut donc de se débarrasser d'un censeur dont le succès allait grandissant. La chose lui fut aisée, et ce fut à prix d'argent que les *Tablettes* vendirent leur silence, si nous en croyons une feuille du 23 janvier 1824, où se trouvent rapportées les circonstances qui donnèrent lieu à cette « négociation, dont l'issue causa un sentiment de surprise et de déplaisir à tous ceux qui s'étaient plu à trouver dans les *Tablettes* une expression éloquente et franche de leurs opinions. » Ce recueil, paraît-il, avait attribué à M. Pozzo-di-Borgo un propos qui eût été de nature à compromettre aux yeux de son souverain ce personnage important. Irrité, M. Pozzo-di-Borgo demanda la suppression des indiscrètes tablettes, et la question fut alors agitée de savoir comment on parviendrait à donner satisfaction au diplomate russe. En cette conjoncture, un fonctionnaire, qui avait dans ses attributions le département des mœurs, fut d'avis qu'avec de l'argent on atteindrait facilement et sans esclandre le seul but que l'on devait se proposer, c'est-à-dire le silence d'un organe de l'opposition devenu gênant. En conséquence, on prévint le propriétaire des *Tablettes* de la suppression inévitable de son recueil, s'il ne consentait point à un arrangement. Le propriétaire déclara qu'il était endetté de 30,000 fr. On lui en adjugea 180,000, et les *Tablettes* devinrent une propriété ministérielle, au grand scandale du public et des rédacteurs, qui, en informant le public, par une lettre, des motifs de leur retraite, se retirèrent. Le *Journal des Débats*, que Chateaubriand, alors ministre, inspirait, ajoutait, après avoir démenti le récit du fait que nous venons de résumer : « Le propriétaire des *Tablettes* a trouvé à propos de les vendre; il a cru que ses intérêts valaient mieux que ses opinions : c'est une affaire à débattre entre lui et ses amis. » Les *Tablettes* ainsi amorties vécurent à peine deux mois. Nous retrouvons bientôt Coste à la tête d'un des principaux organes du tiers-parti, le *Temps*, dont il était à la fois le fondateur et le gérant, et qu'il alimentait principalement d'articles de finance. Le *Temps* avait voulu être un journal encyclopédique; malgré d'ingénieuses combinaisons, malgré la collaboration d'écrivains éminents et le concours d'un grand nombre de députés, malgré le zèle et l'activité de son créateur, il succomba, après avoir dévoré plus d'un million de capital à ses actionnaires. On a de ce publiciste : *Considérations sur la commandite* (1841); *Comptoir commercial* (1842); *Mode d'organisation du travail* (1845), etc., ouvrages qui rappellent la part que leur auteur, après l'abandon du *Temps*, avait eue dans diverses entreprises industrielles dont les fortunes furent très-diverses et ne le conduisirent pas au but qu'il poursuivit toujours à l'état de rêve : le repos et la richesse qui le donne. Homme intelligent et habile, « qui croyait sincèrement au triomphe de la liberté, » Coste eût joué un rôle plus important, au dire de M. Eugène Hatin (*Histoire politique et littéraire de la presse*, t. VIII), « si, dans la presse, il n'eût pas cherché le succès spéculatif plutôt que le succès moral. » Il était chevalier de la Légion d'honneur, décoré de Juillet, et de plus membre d'un ordre plus rare aujourd'hui que celui de la Jarretière ou de la Toison d'or : il avait la médaille spéciale qui fut décernée, après 1830, aux quarante signataires de la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet. Tête ardente et nature énergique, esprit toujours vert et toujours actif, l'ancien fondateur du *Temps* était en visite chez un de ses amis, rue de Fleurus; il s'était installé, avait causé longuement, avec animation, selon son habitude; enfin il prend congé, se retire, et, à peine dans l'escalier, tombe frappé d'un accès foudroyant de l'hypertrophie du cœur dont il souffrait depuis quelque temps déjà. On le relève, il était mort.

COSTE (Jean-Jacques-Marie-Cyprien-Victor), naturaliste français, né à Castries (Hérault) le 10 mai 1807. Il vint de bonne heure à Paris, et dirigea ses études vers les sciences naturelles; il s'appliqua particulièrement à l'embryogénie, jusqu'alors peu cultivée en France, mais bien connue des Allemands, qui déjà y avaient obtenu des succès. Les travaux qu'il publia en 1834 attirèrent sur lui l'attention de l'Académie des sciences, qui lui décerna une médaille d'or pour ses *Recherches sur la génération des mammifères, suivies de recherches sur la formation des embryons* (1834, in-4o, avec 5 planches, faites en collaboration avec M. Delpech). A quelque temps de là, il fut appelé à enseigner cette science au Muséum d'histoire naturelle, et plus tard on créa pour lui, au Collège de France, la chaire spéciale qu'il occupe. Son premier cours fut publié par les soins de MM. P. Gervais et Victor Meunier : *Embryogénie comparée, cours sur le développement de l'homme et des animaux fait au Muséum d'histoire naturelle* (Paris, 1837, in-4o, avec planches). Depuis cette époque, il a publié, sur le même sujet : *Ovologie du kanguroo*, mémoire en réponse aux lettres adressées par le naturaliste anglais Robert Brown à l'Académie des sciences (Paris, 1838); *Histoire générale et particulière du développement des corps organisés*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique (Paris, 1848-1855, 3 vol. in-4o, avec 50 planches grand in-plano, gravées en taille-douce, imp. en couleur et accomp. de contre-épreuves portant la lettre).

Le 10 février 1851, M. Coste fut élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de de Blainville. Il a été décoré de la Légion d'honneur.

Dans ces dernières années, M. Coste s'est beaucoup occupé d'une question fort importante, et qui a rendu son nom populaire; nous voulons parler de la *pisciculture*, art de multiplier les poissons au moyen d'une fécondation artificielle des œufs par la laitance des mâles. La pisciculture, dont quelques savants intrépides font remonter l'origine jusqu'au moyen âge, aurait été, selon d'autres, imaginée et pour la première fois mise en pratique vers 1750 par un Allemand nommé Jacobi. Les expériences de ce savant furent reprises industriellement en Angleterre par M. Shaw en 1837, et par M. Bocenis en 1841, et devinrent même l'objet d'une récompense nationale de la part du gouvernement anglais. Ces faits

étaient restés peu connus en France jusqu'en 1848, époque où M. de Quatrefages les rappela à l'Académie. Chez nous, la pisciculture n'a été pratiquée que de nos jours, par deux cultivateurs des Vosges, MM. Gehin et Remy, qui formèrent à leurs frais, en 1842, un établissement pour la multiplication des truites. Sur les rapports de MM. Coste et Milne Edwards, le gouvernement fit les avances nécessaires pour l'application en grand de cette industrie, et, en 1851, fut créée à Huningue une piscine modèle qui fournit, en deux ans, 600,000 saumons ou truites pour l'ensemencement du Rhône. M. Coste se livra, de son côté, à des multiplications de races nouvelles, qu'il éleva dans des bassins au Collège de France, et en 1855 il fut chargé d'empoissonner le lac et la rivière du bois de Boulogne. M. Coste est aujourd'hui inspecteur de la pêche côtière maritime. Sur ce sujet, on a de M. Coste d'importants travaux, qui se trouvent dans les *Comptes rendus* et les *Mémoires* de l'Académie des sciences (1852 et suiv.). Nous citerons aussi ses *Instructions pratiques sur la pisciculture* (1853, in-18; 2e édit., 1856); son *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie* (1855, gr. in-4o et cartes), récit d'une mission officielle qui contient des renseignements fort curieux et pleins d'intérêt sur les industries similaires du lac Fusaro, de Marennes, de Comacchio et de l'anse d'Aiguillon.

COSTE (Bertrand DE LA), aventurier et visionnaire français. V. LA COSTE.

COSTE D'ARNOBAT (Charles-Pierre), littérateur français, né à Bayonne en 1732, mort en 1808. Il abandonna la carrière des armes pour se livrer à la littérature, publia des articles sur la littérature espagnole dans le *Journal étranger*, visita la Hollande (1774), puis l'Angleterre, vécut dans la retraite pendant la Révolution, et donna ensuite divers morceaux sur le théâtre. Coste d'Arnobat a publié, sans nom d'auteur, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Lettres sur le voyage d'Espagne* (1756, in-4o), dans lesquelles il attaque vivement les mœurs des moines; *Voyage au pays de Bambouk* (Bruxelles, 1789); *Lettres aux grands* (1789, in-12); *Mémoires de Marie-Françoise Dumesnil* (1800, in-8o), dans lesquels il défend cette artiste contre les attaques de Mlle Clairon, et porte sur nos spectacles un jugement des plus judicieux; *Nouvelles imitées de Cervantes et autres auteurs espagnols* (Paris, 1802, 2 vol.); *Essai sur de prétendues découvertes modernes, dont la plupart sont âgées de plusieurs siècles* (Paris, 1803), etc.

COSTÉ, ÉE (ko-sté — du lat. *costa*, côte). Hist. nat. Qui est muni de côtes ou élévations saillantes; qui est marqué de raies transversales figurant des côtes.

COSTÉ (César-Augustin), en latin **Costeus** ou **Cotta**, poëte français du XVIIe siècle. Il était très-habile dans tous les exercices du corps, et se vantait, dit D. Liron, d'avoir toujours remporté le prix sur ses compagnons, même sur le roi Henri III. Il apprit l'art de la poésie sous Dorat, et fut un des amis de Dubartas. On a de lui des vers latins et des vers français, qu'on trouve dans le *Tumulus* de Turnèbe, dans les œuvres de Ronsard, de Dubartas, etc. La plus remarquable de ses compositions est un petit poëme latin intitulé : *Nympha vivaria, seu Castellodunensis agri descriptio* (Paris, 1614, in-8o), dans lequel il donne une description du Dunois, où il avait longtemps vécu.

COSTÉ (François-Auguste), capitaine de vaisseau, major de la marine, né au Havre en 1780, mort à Paris le 26 février 1846. Il publia, après sa mise à la retraite, plusieurs ouvrages sur la navigation, entre autres : *Manuel du gréement* (1826); *Exercice de la manœuvre des bâtiments de guerre* (1831), et une *Description nautique de la rade, des passes et des ports militaires et du commerce de Cherbourg en* 1843, publiée, ainsi que divers autres travaux, dans les *Annales maritimes et coloniales.*

COSTEL s. m. (ko-stèl). Argot. Maquereau, pourvoyeur d'une maison de filles.

COSTEL (Jean-Baptiste-Louis), pharmacien et chimiste français, né à Meaux en 1729, mort à Paris en 1800. Il fut un des élèves de Rouelle l'aîné, servit comme aide-major pendant la guerre de Sept ans, puis devint professeur au Collège de pharmacie à Paris. Costel a fait faire quelques progrès à la chimie, et contribué notamment à faire connaître l'acide formique. On lui doit quelques mémoires, une traduction des *Œuvres posthumes d'André Sigismond Margraff*, chimiste allemand, etc.

COSTELLARIA s. m. (ko-stèl-la-ri-a). Moll. Sous-genre de gastéropodes, établi dans le genre mitre.

COSTELLO (Louisa STUART), femme de lettres anglaise, née en Irlande en 1815. Elle a consacré la plus grande partie de son temps à cultiver les lettres et à voyager. On lui doit des romans : les *Prisonniers de la reine* (1841); *Gabrielle* (1843, 3 vol.); *Jacques Cœur* (1847, 3 vol.); *Clara Fane* (1848), etc.; des ouvrages littéraires : *Choix de morceaux d'ancienne poésie française* (1843); *Souvenirs de dames anglaises célèbres* (1844); enfin, des récits de voyage : *Pèlerinage en Auvergne* (1842); le *Béarn et les Pyrénées* (1844); *Voyage à Venise, aller et retour* (1846), etc.—Son frère, Dudley COSTELLO, a collaboré à divers recueils anglais et publié une *Excursion à travers la vallée de la Meuse* (1845).

COSTEMENT s. m. (ko-ste-man—rad. *coster*, pour *coûter*). Coût, dépense. ‖ Vieux mot.

COSTENOBLE (Charles-Louis), acteur et auteur dramatique allemand, né à Herford (Westphalie) en 1769, mort à Prague en 1837. Il quitta son oncle, chez qui il apprenait l'état de boulanger, pour se mêler à une troupe de comédiens ambulants dont il partagea la vie aventureuse et la misère (1790). De retour dans sa famille, il étudia la musique, puis fut entraîné de nouveau par son goût irrésistible pour le théâtre. Plein de verve et de naturel, il joua avec succès les rôles comiques à Hambourg (1800), dans différentes villes, et enfin à Vienne (1818), où il finit par être régisseur de théâtre. Costenoble composa plusieurs pièces de théâtre, dont quelques-unes eurent beaucoup de succès. Nous citerons, entre autres : l'*Oncle défunt*, le *Naufrage*, la *Disposition testamentaire*, l'*Amour vient en aide*, etc.

COSTEO ou **COSTÆUS** (Giovanni), médecin italien, né à Lodi, mort à Bologne en 1581. Il professa la médecine avec un grand succès aux universités de Turin et de Bologne, et publia un assez grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : *De venarum mesaraicarum usu* (Venise, 1565, in-4o); *Tractatus de universalium stirpium natura* (1578, in-4o); *De igneis medicinæ præsidiis* (Venise, 1595), le plus estimé de ses ouvrages; *De morbis puerorum et mulierum* (1604, in-4o), etc.

COSTEO (Gian-Francesco), médecin et jurisconsulte italien, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle, parent du précédent. Il fut d'abord professeur de médecine à Padoue, puis s'adonna à la jurisprudence qu'il enseigna à Bologne. Il a publié, entre autres ouvrages : *Miscellanearum dissertationum decas* (Pavie, 1658, in-12); *De voluntariis, involuntariis et non voluntariis actibus*, ouvrage qui eut du succès.

COSTER v. n. ou intr. (ko-sté). Ancienne forme du mot COÛTER.

— Jeux. Se dit, au jeu de quintille, d'un joueur en cheville, qui, ayant une carte-roi et une autre inférieure, jette celle-ci plutôt que celle-là, parce qu'il espère que la carte supérieure à celle qui n'est pas roi ne se trouvera pas dans la main de son adversaire.

COSTER (Laurent), typographe, né à Harlem vers 1370, mort vers 1440. Les Hollandais lui attribuent l'invention de l'imprimerie. Suivant une tradition consignée dans la *Batavia* d'Adrien Junius (Leyde, 1588), Coster, se promenant dans un bois voisin de Harlem, eut la pensée de former des lettres avec l'écorce des hêtres, et d'imprimer avec ces caractères mobiles des versets de la Bible et des préceptes moraux pour l'instruction de sa famille. Encouragé par le succès, il poursuivit ses expériences plus en grand, prit des ouvriers, et enfin imprima des livres, parmi lesquels il faudrait ranger la rareté bibliographique connue sous le titre de *Speculum humanæ salvationis.* Un de ses ouvriers, Jean Fust ou Gens Fleich, frère aîné de Gutenberg, s'enfuit pendant une nuit de Noël en emportant des outils et des caractères, et alla établir une imprimerie à Mayence. Tel est le récit sur lequel s'appuient ceux qui ont voulu contester à Gutenberg l'honneur de l'invention de l'imprimerie. Il est à remarquer, sans entrer d'ailleurs dans d'autres considérations, que l'histoire ou la légende rapportée par Junius, et où il est parlé pour la première fois de Coster, est de 128 ans postérieure à la date assignée pour la mort de ce personnage. De nos jours, cette thèse si longuement débattue a été reprise par un érudit compétent, M. Auguste Bernard, qui admet l'existence de Coster et de ses tentatives typographiques, mais qui reconnaît d'ailleurs que « c'est à l'école de Mayence et non à celle de Harlem que l'humanité doit la révélation de l'art typographique. » Les Hollandais, qui ont fait de cette question, peut-être insoluble, un point d'honneur national, avaient élevé une statue à leur problématique compatriote en 1622. Ils lui en ont érigé une nouvelle à Harlem en 1856.

COSTER (Jean), écrivain ecclésiastique belge, né à Louvain en 1515, mort en 1559 dans cette ville, où il fut prieur des chanoines réguliers du Val-Saint-Martin. Il reçut le surnom de **Columba** (*la Colombe*), à cause de son excessive douceur. On a de lui des commentaires de plusieurs ouvrages, notamment des *Œuvres* de saint Ambroise.

COSTER (François), surnommé **Malleus hæreticorum** (*le Marteau des hérétiques*), théologien belge, né à Malines en 1531, mort à Bruxelles en 1619. Il entra dans l'ordre des jésuites, se livra à l'enseignement, puis à la prédication, et se signala par l'ardeur de son zèle dans ses attaques contre les protestants. Il a composé en latin et en flamand un assez grand nombre d'ouvrages de controverse et de piété, dont les principaux sont : *Enchiridion controversarium* (Cologne, 1600, in-8o) et *Institutionum christianarum libri IV* (Anvers, 1604).

COSTER (Samuel), poëte hollandais, fondateur du théâtre d'Amsterdam, florissait dans cette ville dans la première moitié du XVIIe siècle. La date de sa naissance, qu'on place vers 1585, et celle de sa mort, sont également douteuses. Coster était un médecin qui, pendant un demi-siècle, fut attaché à l'hôpital d'Amsterdam. Il résolut de purger la scène des productions informes qu'on avait données jusque-là, obtint des magistrats, malgré une vive opposition du clergé, un local sur le Kaisers-Gracht, y éleva à ses frais un théâtre de bois (1617), qui fut réédifié en pierre en 1638, et y fit représenter, outre des pièces de sa composition, les meilleures œuvres de Vondel, d'Hooft, etc. On a de lui cinq pièces appartenant au genre comique et six tragédies. Nous citerons parmi les premières : le *Divertissement rustique* (1615); *Matthieu le villageois et Mlle de Grevelinkchuysen* (1633); *Mattheus van der Schilde* (1642); parmi ses tragédies : le *Riche* (1621); *Iphigénie* (1626); *Isabelle* (1634); *Ithys* (1643); *Polyxène* (1644), la dernière de ses pièces. A une époque où l'art était dans l'enfance en Hollande, Coster sut tracer des caractères, parler le langage des passions, écrire dans un style énergique, facile, et qui ne manque pas de noblesse. Il fut, en somme, un auteur très-remarquable, et « s'il eût voulu travailler son génie, dit Brandt, il aurait pu rivaliser avec les plus grands poëtes. »

COSTER (Jean-Louis), jésuite français, né à Nancy en 1728, mort à Liége en 1780. Il montra du talent comme prédicateur et fut chargé de prononcer les oraisons funèbres du Dauphin, du roi Stanislas (1766), de la reine de France (1768). Forcé, cette année même, de quitter la Lorraine par suite de la suppression de son ordre, il se retira auprès de l'évêque de Liége, qui le nomma son bibliothécaire. En 1772, il fonda le recueil intitulé l'*Esprit des journaux français et étrangers*, à la rédaction duquel il cessa de prendre part en 1775.

COSTER (Joseph-François), littérateur et administrateur français, frère du précédent, né à Nancy en 1729, mort dans cette ville en 1813. Associé par son père aux opérations de sa maison de banque, il étudia les questions financières et l'économie politique, remporta, en 1759, à l'Académie de Nancy, un prix pour un mémoire sur le commerce de la Lorraine, acheva de se faire connaître par la publication de mémoires dirigés contre le comte du Hautoy, et devint secrétaire du parlement de Nancy. Divers travaux, entre autres son *Eloge de Charles III, dit le grand duc de Lorraine* (1764), le firent admettre à l'Académie de sa ville natale (1765). Coster y prononça, pour sa réception, un *Discours sur le patriotisme* (1765), qui lui gagna la faveur du prince de Beauvau, et lui valut la place de secrétaire des états du Languedoc. Quelque temps après, il entra dans l'administration des finances, fut mis à la tête du bureau de la Corse, puis nommé premier commis au contrôle général des finances, emploi qu'il remplit avec distinction jusqu'en 1790. Emprisonné pendant la Terreur, il fut relâché après avoir rappelé ses travaux et particulièrement ses *Lettres à un magistrat*, dans lesquelles il avait pris le titre de citoyen sous la monarchie. Coster devint ensuite conservateur de la bibliothèque publique et des médailles de Nancy. Lors de la création des écoles centrales, il fut nommé professeur d'histoire à l'école de sa ville natale (1796), puis occupa, de 1803 à 1805, le poste de proviseur du lycée de Lyon. Parmi les écrits de Coster nous mentionnerons : la *Lorraine commerçante* (1759); *Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les raisons qui doivent affranchir le commerce des duchés de Lorraine et de Bar du tarif projeté pour le royaume de France* (1762); *Eloge de Colbert* (1773); *Observations sur le rapport et le projet de loi présentés par le citoyen Chaptal sur l'instruction publique* (1801).

COSTER (Sigisbert-Etienne), théologien et prédicateur, né à Nancy en 1734, mort en 1825, était frère des deux précédents. Il fut curé de Remiremont, puis grand vicaire de l'évêque de Verdun, se fit connaître comme prédicateur distingué, présida en 1787 les assemblées du district des Trois-Evêchés, et se rendit à Versailles en 1789 comme député de Verdun aux états généraux. L'abbé Coster signa toutes les protestations du côté droit de l'assemblée, et consentit en 1792 à accepter l'administration provisoire du territoire occupé par les Prussiens, qui venaient d'envahir la France. Forcé bientôt après de fuir, il se réfugia à Rome, devint professeur de théologie à Montefiascone, revint en France en 1801, et fut nommé chanoine de sa ville natale. On a de lui : l'*Oraison funèbre de la reine Leczinska* (1766) et celle du *roi Stanislas* (1768).

COSTER (Jacques), médecin français, né à Montagny (Savoie) en 1798, étudia le droit à Genève, puis la médecine à Turin. La part active qu'il prit à l'insurrection de 1821 le força à quitter l'Italie. Il se rendit à Genève, et bientôt après à Paris (1822), où il s'est livré à la pratique de son art. C'est le docteur Coster qui a appliqué le premier l'iode dans le traitement des tumeurs du corps thyroïde, par l'action de la pile voltaïque. Outre des mémoires et une traduction du *Prince* de Machiavel, on a de lui : *Manuel des opérations chirurgicales* (1823); *De la nouvelle doctrine italienne et de ses rapports avec la doctrine physiologique* (1824); *Manuel de médecine pratique* (1828); *Dictionnaire de la santé* (1828), etc.

COSTER DE ROSENBOURG, en latin **Costerus**, médecin allemand, né à Lübeck en 1613, mort à Revel en 1685. Il se fit recevoir docteur à Leyde, pratiqua son art à Kœnigsberg, à Wismar, à Revel, et fut médecin du roi de Suède Gustave-Adolphe. Son principal ouvrage a pour titre : *Affectuum totius corporis humani præcipuorum theoria et praxis* (1663, Francfort, in-4o).

COSTER SAINT-VICTOR (Jean-Baptiste), conspirateur royaliste français, né à Epinal en 1771, mort en 1804. Il déserta en 1791 le régiment de chasseurs dont il faisait partie, pour passer aux émigrés, fit dans leurs rangs la campagne de l'Argonne contre la France, puis gagna la Vendée, où il servit sous les ordres de Puisaye. Arrêté en 1797 comme prévenu de désertion et de fabrication de faux passe-ports, Coster Saint-Victor fut condamné par un conseil de guerre à cinq ans de détention. Il parvint à s'échapper, passa en Angleterre et de là au Canada, ne fut pas heureux dans ses essais d'établissement et retourna en Angleterre. Il reprit alors ses relations avec les royalistes, se lia avec Saint-Régent et entra dans le complot de la machine infernale, qui éclata en décembre 1801. Grâce à son adresse, non-seulement il échappa aux soupçons, mais encore il inspira tant de confiance qu'il se fit remettre le mandat d'amener lancé contre Lemaclou, un de ses principaux complices. Il jugea toutefois prudent de regagner l'Angleterre, mais bientôt après il entrait dans les projets de Georges Cadoudal, qu'il suivit à Paris en 1803. Arrêté avec ce dernier, Pichegru, etc., et mis en jugement avec eux, Coster Saint-Victor fit preuve, pendant le cours des débats, d'une grande hardiesse, jointe à la plus parfaite insouciance sur son sort; il fut condamné à mort et exécuté le 25 juin 1804. Bourrienne raconte que Coster avait quelque chose de chevaleresque dans la tenue et la manière de s'exprimer. « Sa taille moyenne, dit M. Muret, était svelte et pleine d'élégance; sa figure réunissait, par un singulier mélange, la douceur à l'énergie. Il était aussi gracieux dans sa personne qu'élégant dans sa parole. Une fois, dans l'ardeur des jeux auxquels se livraient les détenus du Temple, il avait ôté sa cravate et rabattu son col de chemise. — Vraiment, lui dit un de ses compagnons, tu as le col d'Antinoüs. — Parbleu, mon cher, répondit Coster en riant, tu as raison de te presser de m'en faire compliment, car dans huit jours on va me le couper. »

COSTEREAU s. m. (ko-ste-rô). Hist. Syn. de CÔTEREAU.

COSTERET s. m. (ko-ste-rè). Vase; flacon. ‖ Vieux mot.

COSTERUS (Bernard), publiciste hollandais, né à Woerden en 1645, mort en 1735. Il fut secrétaire, puis bourgmestre de sa ville natale. On a de lui : *Relation historique ou déduction des affaires qui concernent l'établissement de la république de Hollande et de West-Frise*, etc. (Utrecht, 1707, in-4o), ouvrage écrit en hollandais, diffus, plein de détails minutieux, mais utile néanmoins à consulter pour la connaissance des événements de 1672.

COSTET s. m. (ko-stè). Ancienne forme du mot CÔTÉ. ‖ On disait aussi COSTÉ.

COSTHA, savant écrivain arabe d'origine grecque. V. KOSTHA.

COSTI s. m. (ko-sti). Antiq. Ceinture que portaient les prêtres chez les Perses.

COSTIER s. m. (ko-stié — rad. *costé* pour *côté*). Celui qui frappe à côté du but. ‖ Vieux mot. On disait aussi COUSTIER.

COSTIÈRE s. f. (ko-stiè-re — rad. *costé*, pour *côté*). Ancienne forme du mot CÔTIÈRE, usitée encore dans la construction, la technologie et l'agriculture.

— Métall. Chacune des deux faces latérales du creuset d'un fourneau, sur lesquelles sont placées les tuyères. ‖ Pierres ou plaques de fonte qui forment ou garnissent ces deux faces.

— Argot. Nom donné, par les tricheurs au jeu, à de petites poches qu'ils font pratiquer sur le devant de leur gilet, où elles sont cachées par l'habit, et dans lesquelles ils placent les paquets de cartes qu'ils doivent substituer à ceux de la maison où ils vont jouer : *Les* COSTIÈRES *servent surtout à recevoir les portées au lansquenet*

— Théâtr. Nom donné aux rainures garnies de fer qui sont pratiquées dans le plancher de la scène d'un théâtre, et à l'aide desquelles se fait le jeu des portants.

— **Encycl.** Théâtr. Les portants sont les châssis qui supportent les parties mobiles du décor, auxquelles on donne le nom de coulisses. Comme, selon les cas, la largeur de la scène doit être amoindrie ou augmentée, ces modifications s'obtiennent par le plus ou moins grand rapprochement des coulisses. Pour rapprocher ou écarter celles-ci, on fait glisser les crampons de fer qui forment la base des portants dans les rainures où ils entrent d'un demi-mètre environ, et on les place à la distance voulue. Dans les théâtres très-machinés, dans ceux surtout où l'on joue des pièces à grand spectacle, les *costières* sont très-

nombreuses, parce que dans les changements à vue on substitue les coulisses et par conséquent les portants les uns aux autres. Dans les autres théâtres on ne trouve, sur chaque côté de la scène, que le nombre de portants et de *costières* correspondant au nombre de plans que la scène comporte.

COSTIFÈRE adj. (ko-sti-fè-re — du lat. *costa*, côte; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des côtes.

COSTIGLIOLE, bourg du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. S. d'Asti, chef-lieu de mandement; 4,800 hab. ‖ Autre bourg du royaume d'Italie, province et à 11 kilom. S. de Saluces, sur la rive droite de la Vraita, chef-lieu de mandement; 2,800 hab. Collége communal; vins muscats; soie; usines à fer.

COSTILLE s. f. (ko-sti-lle, *ll* mll.). Art milit. Syn. de COUTILLE.

COSTIN (Jérôme-Jean), bénédictin et prélat français, né à Saint-Nicolas-de-Coutances (Manche) en 1759, mort en 1825. Il fut un des savants les plus distingués de l'ordre de Saint-Benoît, professa les belles-lettres, la philosophie, les mathématiques, le droit canon et l'éloquence sacrée, puis devint successivement, après la suppression des couvents, évêque constitutionnel du département de la Sarthe, bibliothécaire et secrétaire général du département de la Manche. On a de lui plusieurs discours qu'il prononça dans les sociétés patriotiques de l'époque, et plus tard à l'école centrale d'Avranches, dont il présidait le conseil d'administration, entre autres : *Discours prononcé le jeudi* 30 *juin* 1791 *devant la société patriotique du Mans;* le *Catholicisme de l'Assemblée constituante démontré par la discipline des premiers siècles et les procès-verbaux du clergé, ou instruction pastorale*, etc. (Le Mans, 1792, in-8°); *Discours prononcé le* 30 *thermidor an II pour la clôture de l'école d'Avranches* (in-4°, etc.).

COSTIROSTRE adj. (ko-sti-ro-stre — du lat. *costa*, côte; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre chargé de côtes saillantes.

COSTO (Thomas), littérateur italien, né à Naples vers le milieu du XVIe siècle, mort vers 1620. Il fut secrétaire du duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, avec lequel il se rendit en Espagne. Il continua le *Compendio dell' istoria del regno di Napoli* de Pandolfo Collenuccio, et composa divers ouvrages, entre autres, un poëme aujourd'hui fort rare : *Il Pianto di Ruggiero* (Naples, 1582, in-4°); un recueil de nouvelles qui eut un grand succès : *Le otto giornate del freggilozio* (Venise, 1600); *Lettere sopra varii soggetti* (1604).

COSTO-ABDOMINAL adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bas-ventre, qui s'étend des côtes au raphé abdominal.

— s. m. Nom du même muscle : *Le* COSTO-ABDOMINAL.

COSTOBARE, chef juif, mort 36 ans avant J.-C. Il était originaire d'Idumée et appartenait à une famille de sacrificateurs. Il s'attacha à la fortune d'Hérode, qu'il accompagna au siége de Jérusalem. Après la prise de cette ville, il favorisa secrètement la fuite des fils de Babas, malgré les ordres d'Hérode, qui lui avait commandé d'exterminer les descendants d'Hyrcan, obtint le gouvernement de l'Idumée, et épousa Salomé, sœur du roi. Voulant se rendre maître indépendant de ce pays, il engagea secrètement Cléopâtre à demander l'Idumée à Antoine. Celui-ci refusa, et prévint Hérode des menées de Costobare. Il fallut l'intervention et les larmes de Salomé pour que le roi de Judée consentît à pardonner à son beau-frère; mais bientôt après, Salomé, ayant eu à se plaindre de son mari, se rendit près d'Hérode, lui dévoila toutes les intrigues de son mari, lui apprit qu'il avait sauvé les descendants d'Hyrcan afin de s'en servir un jour pour soulever les Juifs, et Hérode, furieux de cette trahison, ordonna de mettre Costobare à mort.

COSTO-CLAVICULAIRE adj. Anat. Qui s'étend de la première côte à la clavicule : *Ligament* COSTO-CLAVICULAIRE.

COSTO-CORACOÏDIEN adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine, qui s'étend des côtes à l'apophyse coracoïde : *Muscle* COSTO-CORACOÏDIEN.

COSTO-EX-OCCIPITAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la tête chez la salamandre.

COSTO-HYOÏDE adj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes à l'omoplate.

COSTO-MARSUPIAL adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'abdomen chez la salamandre.

COSTON s. m. (ko-ston — de *coste*, ancienne forme du mot *côte*). Mar. Pièce de bois servant à fortifier un mât.

COSTON (François-Gilbert, baron DE), fils d'un ancien capitaine et chevalier de Saint-Louis, né à Valence (Drôme) en 1780, mort en 1848. Admis à l'École polytechnique en 1797, il prit part, l'année suivante, à l'expédition d'Égypte comme lieutenant d'artillerie, perdit un bras à la bataille d'Aboukir, remplit les fonctions de sous-directeur à Zara et à Raguse, et celles de directeur à Naples. Il fit, comme lieutenant-colonel, les campagnes de 1812 et 1813 à la Grande Armée, fut blessé à Bautzen, et fait prisonnier lors de la capitulation de Torgau (décembre 1813). Officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, il fut mis à la retraite en 1814, et reçut en même temps la croix de Saint-Louis.

De retour dans ses foyers, le baron de Coston consacra de longues années à écrire la *Biographie des premières années de Napoléon* (1840, 2 vol. in-8°), excellent ouvrage, auquel nous avons fait de nombreux emprunts cités à l'article BONAPARTE. Postérieurement à l'impression de ce travail, qui n'est point tombé dans le domaine public, l'auteur avait réuni de nombreux et curieux documents. Ils figureront dans la seconde édition de cet ouvrage, devenu très-rare aujourd'hui. Elle sera publiée par le fils de l'auteur, Adolphe, baron DE COSTON, né à Valence en 1816; il a déjà fait paraître divers ouvrages se rattachant à des questions historiques et nobiliaires, notamment les *Arpad et les Crouy-Chanel* (1864); les *Crouy-Chanel et leurs adulateurs* (1865), et un traité *ex professo* auquel il a travaillé pendant quinze ans : *Origine, étymologie et signification des noms propres et des armoiries* (1867, 2 vol. gr. in-8°). La philologie comparée, la science héraldique et l'histoire occupent une large part dans ce savant ouvrage.

COSTO-PUBIEN adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du bas-ventre qui s'étend des côtes au pubis.

COSTO-SCAPULAIRE adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la poitrine qui s'étend des côtes au scapulum.

COSTO-STERNAL, ALE adj. Anat. Qui va des côtes au sternum : *Muscles* COSTO-STERNAUX.

— s. m. Nom des muscles qui s'étendent des côtes au sternum : *Les* COSTO-STERNAUX.

COSTO-THORACIQUE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et au thorax : *Muscles* COSTO-THORACIQUES.

COSTO-TRACHÉLIEN adj. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend des côtes aux apophyses trachéliennes du cou.

— s. m. Nom du même muscle : *Le* COSTO-TRACHÉLIEN.

COSTO-TRANSVERSAIRE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et aux apophyses transverses : *Muscles* COSTO-TRANSVERSAIRES.

COSTO-VERTÉBRAL, ALE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et aux vertèbres : *Muscles* COSTO-VERTÉBRAUX.

COSTO-XYPHOÏDIEN, IENNE adj. Anat. Qui appartient aux côtes et à l'appendice xyphoïde : *Ligament* COSTO-XYPHOÏDIEN.

— s. m. Nom du ligament costo-xyphoïdien : *Le* COSTO-XYPHOÏDIEN.

COSTRESSE s. f. (ko-strè-se). Min. Nom donné aux galeries de direction dans certaines mines : *Les* COSTRESSES *ménagées dans les remblais servent à conduire les charbons des tailles à la descenderie.* (A. Burat.)

COSTRINUM, nom latin de CUSTRIN.

COSTROMA, ville et gouvernement de Russie. V. KOSTROMA.

COSTULE s. f. (ko-stu-le — lat. *costula*, dimin. de *costa*, côte). Anat. Petite côte.

— Moll. Strie à la surface de certaines coquilles.

COSTULÉ, ÉE adj. (ko-stu-lé — rad. *costule*). Hist. nat. Qui présente de petites côtes ou de petites saillies longitudinales : *Le plateau de ce polypier est sublobé et finement* COSTULÉ. (Milne Edwards.)

COSTUME s. m. (ko-stu-me — ital. *costume*, coutume, sens qu'avait aussi autrefois le mot français). Manière de s'habiller : *Le* COSTUME *grec. Le* COSTUME *des pêcheurs napolitains. Le* COSTUME *des simples paysans castillans annonce plus d'opulence que celui des hommes riches chez nous.* (De Custine.) *Le* COSTUME *des femmes, sous Louis XV, prêtait à la beauté une noblesse et une grâce moelleuse.* (G. Sand.) ‖ Habillement lui-même : *Un* COSTUME *de bal. Sortir en* COSTUME *du matin. Des* COSTUMES *de ballet. Des* COSTUMES *de masques. A Madrid, tous les* COSTUMES *diffèrent les uns des autres par la forme ou par la couleur.* (De Custine.) *La question du* COSTUME *est énorme chez ceux qui veulent paraître avoir ce qu'ils n'ont pas.* (Balz.) *La physionomie des gens du monde est une partie de leur* COSTUME. (Latena.)

D'un habit de camelot
Il avait pris la coutume,
Prétendant que le *costume*
Ne prouve pas ce qu'on vaut.
DÉSAUGIERS.

‖ Se dit particulièrement des habits d'uniforme qui servent de marque distinctive des fonctions, des dignités, des professions : COSTUME *de sénateur, de député, de préfet, de juge.* COSTUME *militaire.* COSTUME *de collégien.* COSTUME *d'avocat. Etre en* COSTUME. *Exiger le* COSTUME. *Le peuple crédule fait entrer le* COSTUME *sacerdotal parmi les objets du culte.* (Sylv. Maréchal.) *Le* COSTUME *exprime le caractère et tour à tour le modifie : témoin les prêtres, les moines, les béguines, les soldats.* (***)

Tous, dégalonnant leurs *costumes*,
Vont au nouveau chef de l'État
De l'aigle mort vendre les plumes.
BÉRANGER.

— Fig. Tournure, apparence extérieure, dehors : *La langue allemande avait pris de fort bonne heure une allure et un* COSTUME *qui la caractérisaient.* (Lerminier.)

— Littér. et b.-arts. Caractère distinctif d'une nation, d'un pays, d'une époque, reproduit dans une œuvre d'art ou de littérature : *C'est la fidélité au* COSTUME *qui fait le mérite des compositions de ce romancier.* (Acad.) *Cette louange qui vous est due d'avoir appris le* COSTUME *aux Français....* (Volt.) *Gil Blas, malgré le* COSTUME *espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons.* (Ste-Beuve.) ‖ Se dit particulièrement en peinture de l'observation du type des habillements, des armes, des meubles, des édifices et autres accessoires d'une époque, d'une nation : *Observer le* COSTUME. *Négliger le* COSTUME. *Pécher contre le* COSTUME. *Rembrandt fait fi du* COSTUME *et de la beauté. L'école romaine a mieux observé le* COSTUME *que l'école lombarde.* (Acad.)

— **Encycl.** Nous voilà placé en présence d'un mot général s'il en fut jamais; un mot sans doute qui ne remonte pas à l'origine du monde, puisqu'il n'avait aucune raison d'existence dans l'Eden; car Eve la blonde n'était parée que de ses charmes naturels, et Adam était nu comme Robinson mettant pour la première fois le pied dans son île. Mais ce mot s'est bien rattrapé depuis; aujourd'hui, il s'est emparé de l'homme, et surtout de la femme, qu'il enveloppe depuis la plante des pieds jusqu'aux tuyaux capillaires, au moyen de la chaussure et de la coiffure : nous avons nommé le *costume*. Ici, nous aurions pu ne donner aucun développement, puisque nous consacrons des développements particuliers à chacune des parties importantes de cet article encyclopédique. Cependant, comme le mot *costume* nous offre l'occasion de faire la synthèse de ce côté intéressant et original de nos mœurs, de nos usages, de nos caprices, de nos fantaisies même, nous ne la laisserons pas échapper, et nous sommes persuadé que nos lecteurs, et surtout nos lectrices, nous pardonneront cette infraction à nos habitudes.

Le mot italien *costume* (prononcez *costoùmé*), qui paraît être devenu français avec la comédie italienne, est le même que le vieux mot français *coustume*, devenu *custom* en anglais et *coutume* dans le français moderne. Ces diverses formes se rattachent au mot latin *consuetudo* (sans doute par une forme populaire *consuetumen*), et en ont conservé le sens. C'est dans cette acception étymologique que le mot français *costume* lui-même est employé par la plupart des auteurs qui ont publié des ouvrages sur le *costume*. Ils entendent, en effet, par là, tout le détail matériel des usages et des mœurs, et même le gouvernement, la milice, la religion, les sciences et les arts. Une partie de ces applications du mot italien a été adoptée chez nous dans la langue du théâtre et dans celle des arts, où l'on comprend, par le *costume*, non-seulement les vêtements des personnages, mais aussi les armes, les meubles, tous les accessoires de la scène. Le sens vulgaire du mot est plus restreint : il n'embrasse que le vêtement, ou mieux le vêtement envisagé au point de vue de la mode; et c'est en quoi le mot *costume* reste fidèle à son origine sous ses acceptions diverses. Il exprime toujours, en effet, les habitudes sociales, les conditions extérieures et normales de la vie humaine. Le *costume* est l'enveloppe des caractères; il a un sens par leur comparaison, il réside dans un rapport; aussi sa loi dans les arts et sur la scène est-elle une loi de proportion et d'harmonie. Le *costume*, au théâtre ou dans un tableau, n'est jamais indifférent : il doit être la fidèle image des époques et des mœurs; il est de plus la représentation directe ou contrastante du sujet principal; il est soumis à des règles générales de sincérité, de variété, d'unité. Ce n'est pas que les artistes n'aient fait une large place à la convention dans le *costume :* la sculpture grecque et les peintres modernes qui l'ont imitée, après Michel-Ange, ont admis la convention du nu. Au contraire, le théâtre grec admettait la convention du masque et autres accessoires analogues, et, comme le remarque très-bien M. Champfleury, dans son *Histoire de la caricature antique*, la farce anglaise a conservé quelque chose du convenu de la comédie grecque et latine. Il n'est pas douteux pour nous que le masque et tout l'appareil de la scène tragique des anciens n'aient eu un caractère hiératique, et ce caractère hiératique se retrouve dans l'art du moyen âge. Les personnages y sont roides et amincis, non à une certaine époque seulement et par suite de l'imitation de certaines modes, comme le veut M. Renan; non faute de savoir chez l'artiste, puisqu'on voit souvent le même dessinateur représenter des divinités païennes dans la belle proportion des formes vraies, et que telle ou telle partie du dessin hiératique, jointe à la science du mouvement général, semble destinée à nous donner la mesure du talent de l'artiste; mais par convention pure, et par convention adoptée sous l'empire d'une idée religieuse, idée éminemment spiritualiste : le corps n'est qu'indiqué, mais la tête est admirablement rendue. En présence d'une telle donnée, que devient le *costume?* Il n'est pas négligé, mais il est rendu abréviativement, et comme par une notation chiffrée. Une montagne est figurée, sans perspective, par un simple cône qui ne dépasse guère la taille des personnages au premier plan; le soleil descend au milieu de la scène sous la forme d'un disque; les maisons, les arbres sont traités de même; le vêtement est exact, mais indiqué sommairement. On assiste à l'origine de l'art héraldique; ce n'est pas une exécution maladroite ou grossière qu'on a sous les yeux, c'est du convenu. Le convenu régnait souverainement sur la scène française au temps de Louis XIV. Les comédiens n'avaient point de *costumes* historiques. Il manqua aux acteurs de Molière, de Corneille et de Racine de vêtir des habits analogues à la condition réelle de la vie des personnages qu'ils représentaient, et la représentation n'en était pas moins excellente. Qui pourrait dire que le comique de Molière et que les intrigues dont il use ne soient pas de convention? Et cependant ce comique est resté le vrai comique, et toute notre habileté scénique ne nous a pas rendus, depuis quarante ans, supérieurs aux anciens maîtres. La tragédie de Corneille et de Racine est d'un suprême convenu. La mise en scène de Shakspeare était, tout autant que celle du théâtre français d'alors, affaire de convention pure, et l'on ne voit pas que la beauté du drame shakspearien ait été dépassée par nos réalistes. La réforme du *costume* au théâtre a été entreprise en France par Lekain et par Mlle Clairon, sous l'inspiration de Voltaire. Elle n'a été véritablement accomplie que par Talma, en 1791. C'est la tragédie de *Charles IX*, de Marie-Joseph Chénier, qui a eu la première l'honneur d'être représentée avec une rigoureuse exactitude dans le *costume*. A la même époque, la peinture, où Poussin et Lesueur avaient opéré la révolution réaliste, était régénérée par une école à beaucoup d'égards conventionnelle, celle de David. Tant il est vrai que le progrès dans l'art n'est pas aussi attaché qu'on l'a pu croire à l'abandon du convenu, dont il ne sera jamais possible de débarrasser deux branches maîtresses de l'art : la statuaire et le drame lyrique.

Il n'en est pas ainsi du *costume* dans l'histoire. Sa signification est toujours exacte; son rapport avec les tendances des races et des époques est toujours précis. Les diverses parties qui le constituent sont soumises à une loi de développement parallèle. De sorte qu'une véritable histoire du *costume* doit s'attacher à montrer dans le *costume*, — et c'est la définition dernière du mot, — une figure des époques et des sociétés humaines.

C'est donc en vain que l'auteur d'un ouvrage suivi voudrait traiter séparément des divers objets dont l'ensemble constitue le *costume*. Resserré ici dans les plus étroites limites, nous prenons le mot *costume* dans son acception restreinte.

Le code pénal français, dans son article 259, ainsi rédigé : « Toute personne qui porte publiquement un *costume* qui ne lui appartient pas est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans, » entend par *costume* l'habillement et les insignes qui distinguent les personnes constituées en dignité ou chargées de fonctions publiques. Des règles spéciales fixent les uniformes civils et militaires. Nous les reproduirons à l'article UNIFORME, nous réservant de ne considérer ici ces *costumes* officiels qu'en tant qu'ils se confondent avec la physionomie historique des populations ou qu'ils s'y rattachent par leur forme générale ou leur origine.

Les *costumes* ecclésiastiques diffèrent des *costumes* civils, du moins en Occident et chez les modernes, par leur immutabilité. Ainsi les *costumes* des prêtres chrétiens ont été conservés à peu près tels qu'ils se trouvaient lorsque les adeptes du Christ ne pouvaient se montrer sous d'autres vêtements que ceux qui étaient généralement en usage à leur époque. La même fixité se retrouve dans les habits des ordres monastiques : leur variété ne tient qu'au temps et au pays dans lequel l'ordre a été institué. On cite à l'appui de cette assertion le *costume* des sœurs grises, dont toutes les parties sont les mêmes que celles du vêtement que portaient les femmes du peuple sous Louis XIII, à l'époque où leur ordre fut institué par saint Vincent de Paul. Il entre donc dans notre sujet de traiter du *costume* religieux, en tant qu'il dérive des mœurs générales d'une époque donnée ou qu'il en complète la physionomie.

L'histoire du *costume*, considérée comme une partie de l'histoire de la civilisation, prêterait à des observations d'un haut enseignement. Il y aurait intérêt à rechercher les causes générales des modifications du *costume* successivement dans les conditions ethnologiques, dans les conditions économiques, dans les conditions politiques et religieuses, dans les conditions morales et artistiques; à suivre, à travers les époques, l'influence réciproque des mœurs sur le *costume* et du *costume* sur les mœurs. Mais cette haute philosophie du *costume* ressort spontanément des faits présentés par l'histoire et groupés dans leur ordre naturel, par grandes sections chronologiques et par siècles. Afin que la claire signification de cet exposé ne soit pas troublée par des digressions et par des questions d'ordre secondaire, nous éviterons avec le même soin les considérations trop générales et les détails purement techniques, qui trouveront d'eux-mêmes leur place ailleurs, et nous insisterons à la fois sur les objets qui s'offrent le plus ordinairement à l'étude, sur les époques les moins connues et les faits les plus caractéristiques.

— I. NAISSANCE ET DIVISIONS GÉNÉRALES DU COSTUME. L'homme, né sans écailles, sans plumes et sans fourrures, connut au nombre de ses premiers besoins celui de se couvrir, afin de se préserver de l'intempérie des saisons. Suivant la Genèse des Juifs, les premiers hommes, se voyant nus, se firent des ceintures de feuilles de figuier, puis ceignirent leurs épaules de peaux de bêtes. A la vérité, l'écrivain sacré du Sinaï n'a pas imposé au génie de l'homme cette tâche énorme d'arriver de plein saut à la possession, à la préparation et à l'usage des peaux de bêtes. Devançant un illustre abbé dans son explication de l'épanouissement initial des facultés humaines, Moïse charge Dieu de toute la besogne. Et, en effet, il ne fallait pas moins que le souffle divin qui nous anime pour porter l'homme à sortir de la condition commune de la bête, et à s'élever par le *costume* vers les hauteurs de la conscience et de la liberté. Mais quelles longues phases l'homme a dû traverser avant de manifester avec quelque intelligence les plus simples efforts de son industrie! Ce premier vêtement, combien de siècles lui a-t-il fallu végéter avant de parvenir à se le procurer lui-même! Dans un système de genèse humaine, que nous n'avons pas à défendre ici, l'homme a pris sa forme sous des conditions spéciales d'électricité et de chaleur, au sein d'une gangue que la nature lui avait préparée. L'élément humide a joué un grand rôle dans cette formation, et après qu'une suite de générations de la larve humaine eut épuisé les conditions de cette incubation première, quand l'homme tentaculaire chercha autour de lui des moyens nouveaux de préservation et de développement, les productions végétales qui s'offrirent d'abord pour garantir ses cellules et ses fibres naissantes contre les ardeurs solaires mariées aux chaudes vapeurs des marais terrestres furent des algues, des glaïeuls, des touffes de joncs et les larges feuilles des plantes qui serpentent sur les eaux, ou peut-être une nature de végétaux dont la composition actuelle de notre atmosphère et de notre sol ne comporte plus l'existence. Ce serait le premier *costume* de l'homme.

Une fois en possession des divers matériaux que la nature met à son service, une fois surtout que l'usage du feu l'eut armé d'outils de toute sorte, les téguments végétaux et animaux, et par suite les tissus de toute sorte lui appartinrent, quelques-uns dès les premiers temps, d'autres beaucoup plus tard : tels furent la soie et le coton, dont l'emploi exigea de véritables découvertes. Deux périodes bien distinctes sont marquées par l'usage des peaux, brutes d'abord, puis façonnées, et par celui des étoffes, obtenues au moyen de l'industrie. On connaît peu l'origine des procédés par lesquels ont été obtenues les premières étoffes, mais on peut les reconstituer en se reportant aux combinaisons les plus simples. De même, pour connaître la forme des premiers vêtements artificiels, il suffit de consulter la nature des choses, l'influence des besoins et des milieux, en tenant compte de l'imitation des objets extérieurs.

Il n'est point de formes qui appartiennent en propre à telle race ou à telle tribu. Le nombre des formes et des couleurs étant limité, presque tous les hommes, si peu que soit développée leur histoire, paraissent avoir parcouru rapidement tout le cercle des applications possibles de ces couleurs et de ces formes, si bien qu'il n'y a pas de règles générales à poser à cet égard, et qu'il faut, pour parler avec exactitude du *costume* de chaque pays, déterminer avec soin et dans le détail les lieux et les époques dont on parle. L'histoire du *costume* se confond avec l'histoire des religions, des gouvernements, des idées et des mœurs. Ce n'est pas qu'il n'existe certaines oppositions bien tranchées : ainsi la couleur blanche du burnous de l'Africain se distingue absolument de la couleur brune qu'affecte le manteau de l'homme des pays tempérés; ainsi la race indo-européenne est remarquable par les variations perpétuelles de son *costume*, comme de tous ses usages, tandis que les Turcs, les Indiens et les Chinois paraissent avoir conservé depuis les premiers siècles de leur histoire les mêmes habits, les mêmes armes, sans modification d'aucune sorte. De même encore, certaines familles se montrent, sur la plupart des points qui touchent au *costume*, en opposition complète avec certaines autres : ainsi les Chinois ont, à presque tous égards, des goûts opposés à ceux de l'Occident. Quel rapport établir entre leurs mœurs et nos mœurs, leur *costume* et notre *costume?* Il semble que l'un n'existe que pour faire ressortir le caractère de l'autre. Un embonpoint très-prononcé, l'exiguïté des mains et des pieds, qu'on obtient par une longue compression, sont choses estimées en Chine; les classes riches et distinguées laissent croître leurs ongles; les hommes se rasent la tête, n'y laissant qu'une touffe longue et épaisse; le bleu, le violet ou le noir sont les couleurs employées pour les vêtements d'homme, le vert et le rose pour les vêtements de femme; le jaune est réservé à la famille régnante. Quoi de semblable parmi nous? Mais on voit que les différences et les oppositions signalées ne se bornent pas au *costume*, et que, pour en juger avec exactitude, il est nécessaire de ne pas séparer le *costume* des autres habitudes sociales de chaque peuple.

Cependant il est, dans l'histoire, trois peuples qui, par leur influence sur le mouvement de la civilisation, ont résumé en quelque sorte dans leur vie propre la vie générale, et que tous les hommes d'étude ont toujours devant les yeux lorsqu'ils cherchent à déterminer les caractères d'une époque donnée. Ce sont les Grecs, les Romains et les Français, dont les mœurs, la littérature et le goût résument toute l'évolution du goût, de la littérature et des mœurs durant la période historique. Nous sommes donc amenés à réunir ici, dans une esquisse rapide, les caractères du *costume* grec, du *costume* romain et du *costume* français, depuis les origines héroïques : ce sera le résumé de ce qu'on pourrait appeler l'histoire classique du *costume*.

— II. COSTUMES DE LA GRÈCE. A l'époque dont parle Homère, les femmes connaissaient déjà tout l'attirail de la toilette appelé *mundus muliebris* par les Latins : la description de la toilette de Junon, dans le XIVe livre de l'*Iliade*, nous en offre un exemple. La déesse entre dans le thalamos que lui a construit son fils Vulcain, et, pour s'y livrer aux soins de sa toilette, elle en ferme les portes éclatantes. « Les dames, dit Pope, devraient arrêter leur attention sur ce passage. On lit dans Homère que les principales déesses, toute céleste qu'était leur beauté, ne s'habillaient jamais devant témoins... Nul dieu n'était admis à la toilette des déesses. Je ne doute pas que plus d'une déité terrestre n'ait beaucoup perdu dans les hommages du genre humain en tenant une conduite tout opposée. Lucrèce, qui est un bon juge en fait de galanterie, recommande à un amant qui voudrait rompre sa chaîne, comme remède des plus efficaces, l'habitude de voir sa belle avant qu'elle soit habillée. »

Homère nous montre Junon se baignant dans une liqueur divine, et faisant ensuite couler sur son beau corps une essence huileuse et odorante. Sur cet usage transmis par l'Orient à la Grèce, Homère contredit donc formellement l'affirmation de Pline relative aux essences parfumées : *Quis primus invenerit non traditur ; iliacis temporibus non erant*. Mattei remarque avec raison que ce passage d'Homère doit nous conduire à changer en *myro opimo* la version biblique de *myrto optimo*, devenu par une première correction *myro optimo*, dans la description de la toilette de Judith. « Il y a, dit-il, une grande différence entre les parfums denses et les parfums liquides. Les anciens faisaient usage des uns et des autres. Junon se lave d'abord avec de l'ambroisie : voilà le parfum liquide ou l'eau de senteur; ensuite elle se frotte avec λίπ' ἐλαίῳ ou *pingui oleo* : voilà le parfum dense. Dès que Junon s'en est parfumée, sa main peigne sa belle chevelure, forme les boucles luisantes, superbes, qui descendent en flottant de sa tête immortelle. Elle revêt une robe, tissu divin où Minerve épuisa tout son art. Junon l'attache autour de son sein avec des agrafes d'or, et s'entoure de sa ceinture embellie de nombreuses franges. Elle suspend à ses oreilles percées avec adresse ses boucles à trois pendants, d'un travail achevé, qui dardent un vif éclat; puis la reine des dieux couvre sa tête d'un voile magnifique, éblouissant par sa blancheur, et elle orne ses pieds de son riche cothurne. » Telle est la parure des femmes riches au temps d'Homère. Cette recherche dans la parure, que l'on retrouve partout à l'époque héroïque, n'était pas particulière aux femmes. Homère représente Euphorbe avec une chevelure semblable à celle des Grâces, et dont les boucles étaient relevées par des ornements d'or et d'argent (le texte dit par des *guêpes*). Homère donne aux Grecs en général l'épithète de bien peignés, χαρηκομόωντες (soigneux d'orner leur tête), comme celle de bien chaussés, εὐκνήμιδες; et ces épithètes pouvaient n'être pas oiseuses et établir une opposition entre les Grecs et leurs adversaires. On sait que le sultan actuel, successeur de Priam, venant à Paris visiter l'Exposition universelle de 1867, a surtout été frappé de ce que tous les Français, nouveaux Athéniens, portent des souliers. Quoi qu'il en soit, les héros grecs étaient dans l'usage d'aller nu-pieds, hormis à la guerre ou à la chasse, pour lesquelles ils se chaussaient de cothurnes ou de bottines, généralement en peau de bœuf, attachées par des lanières dont ils s'entouraient les jambes. Les agriculteurs faisaient aussi usage de cette chaussure, et couvraient leurs mains de gants pour les préserver des ronces et des épines.

Les héros grecs, et surtout ceux qui sont antérieurs à la guerre de Troie, sont représentés presque toujours nus dans les monuments, ou simplement couverts d'une peau suspendue à leurs épaules, ou même n'offrant qu'un indice de cette peau, qui leur est donné par les artistes comme un emblème de leur goût pour la vie pastorale ou pour la chasse des bêtes féroces. En parlant de la manière de représenter les héros dans la statuaire, ce qui peut s'entendre aussi de la peinture, Pline dit que *Græca res est nihil velare*.

Il ne paraît pas, dans Homère, que les anciens Grecs fussent dans l'usage de se couvrir la tête, si ce n'est dans les batailles, et alors leur coiffure était le casque. Hésiode parle bien d'une espèce de bonnet ou chapeau, mais comme d'une coiffure qui n'était propre qu'aux agriculteurs, auxquels il conseille de se couvrir la tête, pour la préserver des pluies pendant l'hiver. De même, Laerte est représenté, dans l'*Odyssée*, ayant la tête couverte d'une espèce de casque en peau de chèvre. Ulysse, dans les peintures des vases antiques, porte un bonnet de forme conique, auquel les Grecs donnèrent d'abord le nom de πιλίδιον, parce qu'il était en feutre de laine. Les marins faisaient usage d'un bonnet semblable, pour se garantir de l'humidité de la mer.

Le culte de la toilette, et particulièrement de la coiffure, ne fit que se développer aux temps historiques de la Grèce, et atteignit bien vite, sous l'empire du goût exquis des artistes grecs, le dernier degré de perfection. Le principal soin des dames grecques était pour leur chevelure, et Plaute, après ses maîtres, nous a fait, dans son *Avare*, la nomenclature de tous les coopérateurs que réclamait cette partie du *costume*. Aussi était-ce un signe de deuil et de désespoir, chez les femmes, que de se raser ou de s'arracher les cheveux, et chez les hommes de les laisser croître et de les porter négligés. Les premières les jetaient sur les sépulcres de leurs enfants, de leurs amants et de leurs proches, en témoignage de leur douleur. Callimaque, dans son hymne sur Délos, dit qu'une des cérémonies nuptiales, pour les jeunes filles, consistait à faire à Junon et à Diane l'offrande des prémices de leur chevelure. Celles d'Argos la consacraient à Minerve, celles de Mégare à Iphinoé, et celles de Sicyone à Isis, dont le simulacre, au rapport de Pausanias, était tellement chargé de tresses votives qu'on pouvait à peine l'apercevoir. Les hommes juraient par la chevelure de leurs épouses. On coupait les cheveux aux femmes esclaves; les maris jaloux faisaient subir à leurs femmes le même traitement.

L'usage fréquent des perruques, πηνίκη, *coma adscititia*, donna lieu à une épigramme de l'*Anthologie*, qu'on peut imiter ainsi :

Rosine teint sa chevelure,
Prétendez-vous. — C'est une erreur.
Je la vis noire, je vous jure,
A l'étalage du coiffeur.

On trouve dans les musées des images de femmes dans lesquelles on distingue cette chevelure postiche. L'usage de se teindre les cheveux est également constaté dans l'épigramme que nous venons de reproduire. Les cheveux blonds étaient le plus en honneur du temps de Ménandre. Pour leur donner cette couleur, on employait plusieurs moyens, dont le plus usité nous est indiqué par Lucien. Avant tout, il fallait laver les cheveux avec de l'eau de lessive; ensuite on les frottait avec une espèce de pommade faite avec des fleurs jaunes, puis on les laissait sécher. Solin et Pline attribuent à Vénus des cheveux noirs; Tibulle et Longus vantaient la beauté des chevelures noires.

Le mode de coiffure le plus usité était de partager la chevelure sur le front et de la rassembler derrière en tresses qui couvraient le haut des oreilles. Les femmes de Sparte la portaient négligée et retenue par un simple nœud. Les jeunes filles la nouaient généralement sur le haut de la tête, la roulaient sur la nuque autour d'une espèce de grosse épingle. C'est ainsi que portait ses cheveux le principal personnage féminin de la tragédie grecque. Les figures de Pallas, de Diane et autres ont également les cheveux retroussés par derrière au moyen d'un nœud au-dessous duquel ils descendaient en grandes tresses parallèles. Winckelmann fait observer que, dans les figures du plus haut style, les cheveux sont peignés, lisses et unis, à quelques raies fines près, que le ciseau a fait serpenter à travers. Le même antiquaire fait observer, en outre, que ce n'est que sous les empereurs, ou un peu auparavant, que les artistes ont commencé à exprimer sur le marbre la chevelure éparse et tombante.

Dans le nombre presque infini des coiffures des dames grecques, nous devons signaler particulièrement la *mitre*, le *diadème*, l'*anadème*, le *strophe*, la *caliptra*, la *tolia*, le *credemnon*, le *nimbe*. La mitre était généralement en laine et de diverses couleurs. C'est une coiffure qui enveloppe complétement la tête, s'abaissant un peu sur le front, passant derrière l'oreille, se relevant par derrière en touffe, avec une ouverture plus ou moins large qui laisse saillir les cheveux à la hauteur d'un chignon semblable à celui que portent aujourd'hui les Parisiennes, mais avec un moindre développement. La partie qui enveloppait cette sorte de chignon s'appelait *opisthosphendone*, en raison de sa forme analogue à une fronde, forme qui se retrouve dans l'ornement appelé *sphendone*. Cet ornement était large au milieu, s'appuyait sur le front, et s'attachait par derrière avec ses extrémités, qui allaient en se rétrécissant. Certaines mitres ressemblent beaucoup à une coiffe et se rapprochent du *piléon*, coiffure ordinaire des femmes du peuple, ou du *cécriphale*, coiffure imitant un bonnet de nuit. L'usage du cécriphale paraît avoir été plus spécialement réservé aux courtisanes, qui les consacraient ensuite à Vénus. Il paraît résulter d'un passage d'Aristophane que le cécriphale se plaçait sous la mitre. Les mitres pouvaient être de couleurs très-diverses. Élien parle des coiffes couleur de feu. Le diadème, l'anadème et le strophe étaient des bandeaux dont les femmes se ceignaient la tête de diverses manières. Le diadème était généralement un tissu en or enrichi de pierreries, et allait en se rétrécissant vers les deux bouts, dont on se servait pour se l'attacher derrière la tête. L'anadème était une espèce de cordon ou de ruban qui faisait plusieurs tours et plusieurs nœuds autour de la tête. Le strophe était un autre bandeau simplement en laine et plus ou moins large. La caliptra était une simple couverture, qui tantôt rassemblait élégamment une partie de la chevelure en forme de coiffe, tantôt couvrait seulement le derrière de la tête, dont le devant était ceint du sphendone. La tolia, comme son nom l'indique, ressemblait à une tortue ou à la voûte d'une chambre. Le nom de credemnon semble devoir se rapporter à une sorte de coiffe faite en forme de réseau, et quelquefois avec des fils ou de petits cordons d'or. Ce serait ce que nous appelons aujourd'hui un filet. L'ampix et le cécriphale ne diffèrent pas essentiellement du crédemnon. Le nimbe (*polos* de Pausanias) consistait en une auréole ou lame en croissant, à peu près semblable à la lune dans son demi-quartier. Les femmes qui avaient le front trop large, ce qui était alors loin d'être estimé une beauté chez les femmes, se servaient du nimbe pour le faire paraître plus étroit.

Ajoutons le δράκων (bandeau), quelquefois en or, roulé en spirale.

Les épingles qui servaient à retrousser la chevelure des jeunes filles étaient assez semblables à celles dont font usage nos villageoises. Les femmes de service se servaient aussi de cet instrument pour peigner leur maîtresse, pour partager sa chevelure en tresses et la friser, car il était de bon goût d'avoir les cheveux frisés, pour ne laisser paraître qu'un petit front. L'aiguille de tête devenait quelquefois, entre les mains des femmes grecques ou romaines, un instrument de vengeance et de cruauté. Un soldat, ayant apporté la nouvelle de la défaite des Athéniens par les Eginètes et les Argiens, mourut sous les aiguilles et les agrafes des dames d'Athènes, événement à la suite duquel il fut publié une loi qui obligeait les femmes à porter leur chevelure et leur tunique à l'ionienne, c'est-à-dire sans aiguille et sans agrafe. Les Romaines piquaient le sein et les bras nus de leurs femmes de chambre, dans les impatiences de leur toilette, et Ovide leur conseille d'user modérément de ce plaisir cruel en présence de leurs amants. Ces aiguilles étaient quelquefois creuses et contenaient des eaux de senteur, ou même du poison, dernière ressource du désespoir. On se servait d'aiguilles plus petites pour fixer dans la chevelure divers autres ornements, tels que les cigales d'or, et en général les perles, les pierreries et les fleurs naturelles ou artificielles. Une épithète propre caractérisait chacune des fleurs ou des herbes qui entraient dans la couronne des femmes; elles y étaient assorties sous le rapport des odeurs et des couleurs.

Le voile de la tête, à peu près semblable à une écharpe quadrangulaire, couvrait souvent la figure. Homère prête un voile blanc à ses héroïnes. Clément d'Alexandrie dit que, de son temps, les femmes étaient dans l'usage de porter des voiles couleur de pourpre; mais lorsqu'elles devaient faire quelque voyage ou s'exposer aux rayons du soleil, elles mettaient un chapeau thessalien, semblable aux chapeaux de paille que portent encore aujourd'hui les paysannes en plusieurs pays. On prêtait cette coiffure aux déesses chasseresses.

Les auteurs citent plusieurs sortes de pendants d'oreilles, tels que les *dyopes*, ou pendants d'oreilles à jour; les *cellobes*, qui avaient la forme d'un lobe; les *hélices*, qui imitaient la volute; les *botrydes*, semblables à une grappe de raisin; les *caryatides*, etc. Les statues en sont fréquemment décorées, et nous prouvent que nous n'avons pas inventé grand'chose en fait d'ornements de femme.

On distinguait, parmi les ornements du cou, les *triopes* ou colliers à trois pendants; les *tanteuristes*, composés de pierreries qui, en s'entre-choquant, produisaient un petit bruit; les *murènes*, formés d'anneaux si finement entrelacés qu'ils imitaient les écailles du poisson de ce nom; les agrafes, etc.

Les bracelets les plus recherchés avaient souvent la forme de dragons ou de serpents; ils en portaient le nom. Ils se mettaient tantôt à la partie supérieure du bras, tantôt au poignet. Ils étaient, pour la plupart, composés de lames d'or ou de petites chaînes du même métal, tressées ensemble; quelquefois ils étaient faits d'une simple plaque courbée en cercle, et s'appelaient alors *streptes*. On portait encore de ces sortes de cercles au-dessus de la cheville du pied, usage qui était particulièrement propre aux bacchantes, et qui s'est conservé jusqu'à nos jours parmi les femmes de l'Orient.

Les Grecs, dans le principe, portaient l'anneau au petit doigt de la main gauche, à cause de l'opinion où l'on était alors que ce doigt communiquait directement par un nerf avec le cœur. Mais, à mesure que le luxe fit des progrès, le nombre de ces anneaux augmenta au point qu'on en portait à tous les doigts et même à toutes les phalanges de chaque doigt. Les anciens se servaient de l'anneau pour apposer le sceau sur leurs coffres, sur leurs lettres, etc. On donnait même aux ambassadeurs un anneau comme signe authentique de leur mission. Suivant la légende, l'usage de l'anneau des doigts aurait été in-